



## Syndicat Avenir lycéen: Blanquer saisit l'Inspection générale

Paris, 22 janv. 2021 (AFP) -

Jean-Michel Blanquer a saisi l'Inspection générale pour faire la lumière sur l'utilisation des subventions accordées aux organisations de parents d'élèves et lycéennes, dont Avenir lycéen, a-t-on appris vendredi du ministère de l'Education nationale.

Le ministre de l'Education nationale a saisi l'Inspection générale sur demande de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), a-t-on précisé de même source, confirmant une information de Libération.

La Dgesco entend ainsi que ce soit approfondies, avec des moyens supérieurs, l'enquête qu'elle a menée après les révélations début novembre de Mediapart, selon qui Avenir lycéen avait reçu 65.000 euros de subventions en 2019 dilapidées en frais de bouche et hôtels de luxe.

Quelques semaines plus tard, Libération a affirmé que ce syndicat lycéen, créé en 2018, était téléguidé par M. Blanquer pour servir ses réformes. "Une affaire à partir de rien", avait-il répondu, démentant toute instrumentalisation du syndicat par lui ou le ministère.

Les premiers contrôles menés par la Dgesco sur l'utilisation des subventions publiques de l'ensemble des organisations lycéennes touchant des subventions publiques, au nombre de six, ont mis en évidence des lacunes dans leur gestion et notamment des difficultés à produire les justificatifs comptables demandés, a précisé le ministère.

L'enquête de l'Inspection générale portera sur l'utilisation des subventions depuis dix ans par les organisations lycéennes mais aussi les associations de parents d'élèves.

Selon le ministère, les investigations ont été élargies à ces dernières car elles relèvent également du champ de la démocratie scolaire. Les deux principales dont la FCPE et la Peep.

Après les révélations de la presse, les députés de la France insoumise avaient réclamé l'ouverture d'une enquête parlementaire et annoncé saisir la justice pour faire la lumière sur les liens entre M. Blanquer et Avenir lycéen.

nk/tib/cbn

Afp le 22 janv. 21 à 21 20.